

Jean-Marie Moeglin

Conclusion

Le colloque dont ce volume est issu s'inscrivait dans les recherches menées par le SFB *Material Textkulturen* de l'université d'Heidelberg dont un des objectifs est de montrer qu'il n'est pas possible d'isoler dans les documents historiques le fond de la forme, d'étudier les contenus sans se préoccuper des contenants et également des modes de conservation et d'archivage que l'on a mis en œuvre avec ces documents.

Cette révision est importante et nécessaire, car elle rend possible, et Jörg Peltzer l'a bien mis en valeur dans son introduction, une nouvelle approche des documents laissés par le Moyen Âge que l'on voit s'affirmer lentement depuis quelque deux ou trois décennies. Fondamentalement, elle s'inspire de l'idée que les documents que nous a laissés cette époque n'avaient pas pour fonction première de décrire une réalité, mais qu'ils étaient produits pour agir sur cette réalité, établir des droits ou créer une hiérarchie par exemple; il s'agissait par conséquent de transformer la réalité en même temps qu'on la décrivait ou que l'on feignait de la décrire. Or, cette idée ne peut être véritablement étayée qu'en mettant au centre de l'analyse la matérialité des documents, la forme que leurs commanditaires ont choisi de leur donner. Il faut tenir compte de l'unité inséparable que le contenant constitue avec le contenu.

Le support choisi par les organisateurs du colloque a été le rouleau. L'idée est judicieuse, car il faut bien reconnaître que bien des travaux sur les sources écrites médiévales conservent encore l'idée que le livre (codex) ou registre aurait été le seul mode de conservation pérenne de l'écrit; l'emploi du rouleau n'aurait été qu'une bizarrerie propre à quelques esprits qui ne peuvent rien faire comme les autres, les Anglais, ou la conséquence d'un retard à prendre le train de la modernité. Il ne s'agit bien sûr pas de nier l'importance que le codex ou livre a eue dans la culture médiévale, mais le rouleau ne peut en aucune façon être considéré comme un support négligeable; il constitue par conséquent un objet idéal pour poser la question des raisons et des modalités du choix de tel type de document, du point de vue de sa matérialité, plutôt que d'un autre.

L'intérêt des communications réunies dans ce volume – et il faudrait aussi évoquer la qualité des échanges tenues durant le colloque – prouve que les organisateurs ont fait le bon choix et il n'est pas facile de mettre en valeur cette richesse en un petit nombre de pages.

Ces contributions montrent d'abord 1) qu'il est vrai, certes, que l'Angleterre a fait un emploi massif et beaucoup plus systématique qu'ailleurs des rouleaux, mais que les rouleaux sont partout en usage et notamment en France ceux qui sont conservés sont encore très nombreux et le seraient encore beaucoup plus si les rouleaux de comptes de la monarchie française n'avaient pas disparu dans l'incendie de la chambre des comptes en 1737, 2) que les usages qui en sont faits ne sont pas foncièrement différents

sur le continent de ceux que l'on peut observer en Angleterre; cela vaut pour les rouleaux généalogiques, même si l'Angleterre semble être un peu en avance sur le continent à cet égard, mais aussi pour les rouleaux-documents, les rouleaux « ordinaires ».

Bien sûr, il est incontestable que du XIII^e au XIV^e siècle il existe une tendance dans certaines régions à passer du rouleau au codex, mais ce n'est pas systématique et la curie pontificale avignonnaise, par exemple, que personne ne soupçonnera de retard bureaucratique et administratif, continuera à faire un usage intensif des rouleaux.

Il faut bien reconnaître, par conséquent, que l'usage des rouleaux a été beaucoup plus important et significatif que l'on a bien souvent voulu le dire. Si l'on a mis du temps à en prendre conscience, c'est aussi parce que les méthodes de conservation de ces rouleaux ont parfois fait qu'ils ont été aplatis ou bien transformés en livres, et aussi au fait qu'ils sont souvent mal signalés dans les inventaires archivistiques anciens.

Dans cette permanence de l'emploi du rouleau, des transferts directs ou indirects d'une aire à une autre ont pu jouer un rôle, mais les spécialistes des transferts culturels ont montré depuis longtemps qu'il ne peut y avoir de transfert imposé et de réception passive: un transfert se réalise lorsqu'il arrive à point nommé dans un contexte économique, social et culturel précis, qu'il peut y remplir une fonction ou combler un vide. En tout état de cause, des emplois similaires des rouleaux en différentes régions ou pays ont été mis en évidence sans que l'on puisse alléguer un phénomène de transfert.

Une fois reconnues cette permanence et cette importance du recours au rouleau, l'expliquer reste néanmoins délicat, ceci pour au moins deux raisons. La première est que le rouleau n'est pas une forme uniformisée; quoi de commun en effet entre les somptueuses généalogies royales et princières en rouleau et le modeste rouleau d'un relevé d'amendes? La seconde est qu'il n'existe pas de contenu qui ne puisse être porté à la fois sur un rouleau et dans un codex.

Pour tenter d'éclairer les choix qui ont conduit à privilégier la forme rouleau plutôt que la forme codex, des approches diverses ont été pratiquées et c'est une des richesses de ce volume.

D'un point de vue schématique, deux voies d'exploration sont possibles: d'abord partir de l'institution ou administration productrice et rechercher combien, quand et quels types de rouleaux elle a produit. La monarchie anglaise et ses institutions bureaucratiques, tout particulièrement l'échiquier, constitue à cet égard un objet d'investigation idéal que plusieurs communications ont bien éclairé; mais une même étude, plus modeste évidemment, peut être faite au simple niveau d'un monastère ou un chapitre. L'autre voie est de partir de l'objet, le ou les rouleaux produits, et de chercher à remonter de l'objet à l'institution productrice. L'idéal évidemment, et c'est ce que les auteurs ont tous cherché à faire, c'est d'aller de l'institution productrice à l'objet produit et de l'objet produit à l'institution productrice. Il est évidemment plus difficile de suivre ce double chemin pour les rouleaux généalogiques ou pour les rou-

leaux-amulettes car nous connaissons assez rarement les commanditaires de ces objets; bien souvent, seule l'analyse de l'objet lui-même permet de tenter de parvenir à des conclusions sur l'institution ou la personne productrice ou commanditaire.

Deux grandes catégories de rouleaux ont été examinées: les rouleaux généalogiques d'un côté, les rouleaux documentaires de l'autre; leur apparence extérieure les oppose *a priori*, les uns ayant souvent une valeur esthétique importante, les autres lui accordant moins d'importance sans pour autant la négliger forcément. Les rouleaux-amulettes ont néanmoins introduit un élément de diversité bienvenu. L'on aurait sans doute pu prendre en compte encore d'autres types de rouleaux (les rouleaux monastiques des morts étudiés par le regretté Jean Dufour par exemple, ou encore les rouleaux liturgiques), mais en tout état de cause la diversité des types de rouleaux était bien représentée et cela a permis d'aller plus loin dans l'exploration des potentialités de la forme rouleau et donc des raisons qui ont conduit à y recourir.

Si l'on tente un bilan au terme du colloque, l'on peut dire que nos connaissances se sont réellement enrichies en trois registres différents. Le premier est celui de la géographie et de la chronologie de la production et des usages, dans toute leur diversité, des rouleaux. Le deuxième est celui de la constitution d'une typologie des rouleaux articulant leur matérialité et leurs contenus. Le troisième enfin est celui du pourquoi du recours aux rouleaux.

Il est clair bien sûr que la troisième question est la question essentielle qui a été au cœur de tous les exposés; mais on ne peut la résoudre que si l'on a préalablement apporté des réponses aux deux premières.

En ce qui concerne la question de la géographie et de la chronologie de la production des rouleaux, il va de soi que le colloque ne pouvait donner que des éclairages partiels et non pas une synthèse d'ensemble.

Des études précises avec des angles d'attaque différents ont été menées sur l'administration royale anglaise et sur différentes institutions ecclésiastiques, tandis qu'une approche synthétique était réalisée à partir d'un fonds d'archives tel qu'une longue histoire l'a constitué. L'on a également poursuivi l'inventaire de la production de rouleaux généalogiques en Angleterre et en France et un inventaire de ces rouleaux hors-norme que sont les rouleaux-amulettes est en bonne voie.

Il ne s'agit bien évidemment – comment aurait-il pu en être autrement? – que de réponses partielles, mais elles ajoutent de nouvelles pièces au puzzle qui pourra peut-être un jour être assemblé dans son intégralité.

S'agissant à présent de la forme des rouleaux, il importe d'abord de les replacer à l'intérieur d'une typologie générale de l'écrit et de préciser les données de l'opposition classique entre le livre / codex et le rouleau / rôle: le déroulement d'un côté, tourner les pages de l'autre; afficher contre un mur, déployer sur une table, montrer un ensemble d'un côté contre la lecture page après page de l'autre; le haut et le bas comme principe organisateur du rouleau, la gauche et la droite pour le livre; la présence normalement d'une reliure qui enserme dans un livre un nombre déterminé des unités co-

dicologiques que sont les cahiers et qui clot l'espace-livre, contre l'accroissement potentiellement infini des rouleaux auxquels l'on peut toujours ajouter des membranes, qui peuvent même être cousus les uns après les autres, voire attachés à une même tige autour de laquelle ils pivoteront. D'autres formes matérielles, intermédiaires entre codex et rouleau, ont aussi été évoquées au cours du colloque, les pancartes et surtout l'accordéon, dont on a montré qu'il pouvait prendre l'une ou l'autre forme.

Une fois défini le rouleau par rapport aux autres formes matérielles de l'écrit, reste cependant à identifier les critères signifiants, d'abord au niveau de la matérialité du rouleau, qui permettent d'en dresser une typologie. Citons quelque peu en désordre : support utilisé (parchemin ou papier) ; longueur et largeur des membranes utilisées ; nombre de peaux et donc longueur de l'ensemble (ce qui signifie aussi, temps et place qu'il faut pour le dérouler) ; type de liaison entre les membranes, coutures, collages ou entailles ; horizontalité ou verticalité ; utilisation du recto uniquement ou également du verso (et pour y mettre quoi ?) ; configuration de l'espace de la membrane (place des marges, repères visuels, disposition en colonnes ...) ; dimension esthétique recherchée ou non.

Cette étude de la matérialité des rouleaux ne doit pas être menée pour elle-même mais avec la volonté de la mettre en rapport avec la diversité des contenus et des usages des rouleaux. Quel type de rouleau pour quel type de contenu et d'usage ?

À l'évidence en tout état de cause, derrière le mot unique « rouleau » que nous utilisons (mais l'on a attiré avec raison l'attention sur la diversité des termes médiévaux en latin comme en français), c'est en fait une multiplicité de formes qui se profile et l'on a le sentiment que les commanditaires et producteurs de rouleaux connaissaient parfaitement l'éventail des possibilités existantes et faisaient leur choix en connaissance de cause. Cela conduit par conséquent à la question essentielle, celle du pour-quoi du recours au rouleau.

Le choix du rouleau et plus particulièrement de tel type de rouleau pouvait sans doute être dû à des préférences culturelles – les Cisterciens, apparemment, n'aimaient pas les rouleaux – ou à des habitudes régionales ou nationales, on pense à l'Angleterre. Au fil du temps, bien sûr, pouvait jouer un rôle, on l'a rappelé, une forme de routine et de poids de la tradition qui font que l'on n'abandonne pas facilement un type de document auquel on est habitué, qui a fait ses preuves autrefois, même si un autre à présent serait peut-être plus adapté ; une administration ne réforme pas volontiers les procédures auxquelles elle est habituée. L'échiquier anglais reste fidèle aux rouleaux, même si sur le continent les administrations financières tendent à passer à la forme livre et que les *pipe rolls*, ces grands rôles annuels de comptes, deviennent toujours plus imposants et de moins en moins maniables. Il reste que le choix du rouleau était d'abord dû au fait qu'il répondait à des besoins spécifiques que la forme livre ne pouvait pas satisfaire.

D'une certaine manière, l'on peut, ce n'est pas illégitime, opposer les facilités de l'usage du livre aux possibilités symboliques et de mise en scène, et même performa-

tives du rouleau : d'un côté le livre comme objet dont l'on se sert professionnellement et que l'on n'expose pas, de l'autre le rouleau comme objet que l'on montre à un public mais que l'on n'a pas besoin de lire. De fait, les rouleaux-amulettes ne sont pas destinés à être lus ; le texte qu'ils portent est souvent composé de caractères non intelligibles et quand ils le sont, la disposition de l'écriture et le format du rouleau rendent la lecture quasi impossible ; on peut aller jusqu'à dire que la forme rouleau a été précisément choisi pour empêcher l'accès au contenu dont le déchiffrement risquerait de faire perdre son autorité et son efficacité au rouleau-amulette.

Il reste que l'extrême diversité des rouleaux empêche d'en rester à cette simple opposition. Il faut à tout le moins considérer que les potentialités du rouleau n'ont pas été utilisées de la même manière par les rouleaux généalogiques et pour les rouleaux documentaires.

S'agissant des généalogies, la force fondamentale du rouleau est qu'il est en mesure de montrer l'ensemble d'une généalogie dans toute sa complexité ; toutes les lignes latérales peuvent être représentées graphiquement, tout en permettant de bien mettre en valeur la ou les lignes principales qui sont celles de la transmission du sang et de la transmission du pouvoir et des territoires. Les lignes horizontales et obliques s'organisent ainsi autour d'une ligne centrale verticale et continue ; il est possible de montrer graphiquement comment la ligne verticale continue de la transmission du pouvoir et de la couronne dans un pays se confond et doit se confondre, malgré quelques accidents possibles mais qui doivent être et seront corrigés, avec la ligne de la transmission du sang héréditaire dans une même famille : la *linea sanguinis* qui est celle de la légitimité dynastique et occupe dans la généalogie la ligne centrale verticale finit toujours par se confondre avec celle de la transmission du pouvoir. La continuité, si essentielle à la démonstration de la légitimité d'un pouvoir, pouvait ainsi être magnifiquement mise en évidence et illustrée par les rouleaux généalogiques.

Mais le rouleau a aussi une faiblesse majeure : il n'est pas histoire ; il permet de montrer et de mettre en scène ; il ne permet pas de raconter et de démontrer ; il est le soubassement et le fil directeur visuel d'une histoire nationale et dynastique mais il ne peut éclairer les ressorts de cette histoire, la manière dont concrètement l'histoire d'un pays s'est insérée dans l'histoire d'une dynastie à tel point que leurs destinées se sont confondues.

C'est ce travail de fond que le moine Primat de Saint-Denis dans les années 1270 voulait réaliser. Primat n'était pas, comme l'a montré Bernard Guenée dans son ultime livre, un simple traducteur/adaptateur, mais un grand historien ; il était convaincu que l'histoire de la lignée des rois de France était l'épine dorsale et la matrice de l'histoire du royaume de France et de ses habitants, mais il fallait le prouver ; il importait de montrer comment la dynastie royale avait su incarner les destinées du royaume de France et de ses habitants. Et les *Grandes chroniques de France*, à l'origine desquelles le *Roman des rois* se situe, sont restées des livres dans lesquels l'on ne trouve d'ailleurs pas de généalogies figurées.

Mais au milieu du XIV^e siècle, la dynastie royale française a été confrontée à une formidable mise en cause de sa légitimité. Le roi d'Angleterre Édouard III et ses descendants ont prétendu avoir un droit dynastique supérieur à celui des Valois. Il devenait alors important de montrer graphiquement que la légitimité dynastique de Philippe de Valois et de ses successeurs était supérieure à celle des rois anglais. Les rouleaux généalogiques d'*A tous nobles* ont pris leur importance à partir du moment, le début du XV^e siècle, où les Français ayant inventé la loi salique, il devenait possible – et nécessaire – d'établir graphiquement, contre les prétentions insupportables et intolérables du roi d'Angleterre, que les Valois prenaient bien leur place sur la *recta linea* de la succession au royaume de France.

Peut-être pourrait-on esquisser une démonstration comparable pour le royaume d'Angleterre entre le *Brut* et les généalogies en rouleaux.

Venons-en alors aux rouleaux documentaires. Alors que la dimension esthétique apparaît comme une caractéristique fondamentale des rouleaux généalogiques, elle ne joue à l'évidence dans leur cas qu'un rôle secondaire, mais doit parfois être prise en compte, notamment grâce à la possibilité d'insérer des initiales décorées. Ce qui apparaît fondamental quant aux usages des rouleaux documentaires, c'est le fait qu'ils répondent à un souci pragmatique d'efficacité; le rouleau apparaît comme un outil de gestion.

Le choix de la forme rouleau pouvait sans doute être favorisé par des influences extérieures; au monastère cistercien de Margam très lié aux puissants *earls* de Gloucester puis au roi Jean sans Terre, l'influence des pratiques de la chancellerie anglaise pourrait bien avoir poussé l'abbé Gilbert à privilégier à la fin du XII^e siècle la forme du rouleau pour la cartularisation des actes du monastère. Mais à Margam comme ailleurs, le choix du rouleau s'expliquait d'abord par leur capacité à s'insérer de façon efficace dans un processus bureaucratique de gestion administrative et de circulation de l'information. Il peut s'agir de collecte d'argent et d'établissement et de vérification de comptes comme le montre avec éclat l'exemple des rouleaux de l'échiquier de la monarchie anglaise – mais l'on peut observer un processus similaire à la curie pontificale – comme il peut d'agir d'une insertion dans les nombreuses étapes d'une procédure judiciaire.

La routine administrative pouvait donc jouer un rôle; il n'empêche que le choix de rester fidèle sur la durée au rouleau ou d'y avoir recours brutalement a toujours une explication pratique. Le monastère cistercien Notre-Dame du Val ne semble pas avoir eu l'habitude d'utiliser des rouleaux, mais lorsque le gouvernement royal lui demande en 1362 un dénombrement de ses biens, il produit un rouleau car cette forme est apparue comme le plus adapté à la mise par écrit (pour l'émetteur) et au contrôle (pour le destinataire) d'une masse importante d'informations.

C'est à la lumière de ces observations qu'il faut revenir sur l'observation faite plus haut: il n'existe aucun contenu donné dans un rouleau que l'on ne puisse retrouver sous forme de livre et vice-versa et c'est d'ailleurs ce qui fait que le même document

peut nous avoir été conservé sous forme rouleau et sous forme codex. Cela ne veut pas pour autant dire que ces documents au contenu identique mais à la forme différente soient interchangeables et aient eu la même fonction ; ils s'insèrent en réalité à une place différente dans un processus de gestion administrative et politique.

J'en prends un exemple qui m'a longuement occupé récemment. À la fin du XIII^e siècle, le patriciat de Valenciennes, en conflit ouvert avec son seigneur le comte de Hainaut, voulut démontrer au roi Philippe le Bel que la ville appartenait de toute antiquité au royaume de France et non à l'Empire et que Philippe devait donc faire valoir ses droits vis-à-vis du comte de Hainaut. Pour mieux le prouver, sans doute en 1296, les bourgeois de Valenciennes ont constitué un recueil de diplômes mérovingiens et carolingiens, transcrits en latin et en traduction française, qui devaient prouver que les anciens rois de France étaient bien les maîtres de Valenciennes. Nous conservons deux exemplaires de ce document. L'un est un rouleau (Archives départementales du Nord, B 1495 I), l'autre est un petit livre (Archives nationales, JJ 22). Ces deux exemplaires sont en ce qui concerne le contenu quasi identiques. Pourquoi avoir alors produit ce même document sous deux formes différentes ? L'on peut en fait montrer que le registre anciennement conservé au trésor des chartes est l'exemplaire d'apparat doté de belles initiales ornées que les Valenciennois avaient offert au roi Philippe le Bel avec l'espoir, qui sera déçu, que sa lecture pourrait convaincre le roi d'intervenir et de les tirer des griffes du comte de Hainaut. Le rouleau lillois, en revanche, qui ne présente aucun caractère esthétique, était à l'évidence l'exemplaire de conservation des Valenciennois. L'un et l'autre avaient au demeurant probablement été recopiés à partir du rouleau initial (non conservé) qu'un notaire ou copiste avait constitué sur l'ordre du Magistrat de Valenciennes en se rendant de monastère en chapitre cathédral (Maroilles, Cambrai, Saint-Denis ...) pour trouver, copier et traduire les documents jugés pertinents. C'est-à-dire que le contenu du rouleau et du codex était le même, mais que les usages auxquels ils étaient destinés l'un et l'autre n'étaient pas du tout identiques.

Il me semble que cette approche est validée par les communications rassemblées dans ce volume. En Angleterre, mais aussi en bien des régions du continent, l'on a utilisé le rouleau pour prendre des notes, constituer un brouillon, mettre au net un compte remis à l'échiquier, à la garde-robe ou à la chambre, ou bien encore à un juge. Dans un deuxième temps, l'on procède à l'enregistrement qui donne aux documents insérés, soit toujours dans un rouleau (en Angleterre) soit dans un codex, une valeur d'authenticité, de mémoire officielle, de monument ; ou bien l'on conserve une sentence dans un registre d'arrêts.

Le rouleau-document pourrait ainsi avoir souvent eu un rôle de document intermédiaire à l'intérieur d'un processus administratif. Les travaux d'Elisabeth Lalou ont d'ailleurs montré qu'on a utilisé à la chambre des comptes en France des tablettes de cire mais aussi des rouleaux avant d'établir des registres sous forme du codex faisant autorité et qui devaient être conservés.

L'administration royale française était ainsi passée au codex pour les documents définitifs alors que l'Angleterre est globalement restée fidèle au rouleau même si, à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle, la garde-robe, au moment où les guerres d'Edouard I^{er} donnaient à cette institution toute son importance, a pu adopter le forme du codex pour quelques comptes prestigieux.

Des choix différents, par conséquent, mais nul ne doit douter qu'ils aient fait l'objet d'une véritable réflexion dans le cerveau collectif des bureaucrates qui entendaient exercer le pouvoir.